



Moniteur et éducateur spécialisé

Sommaire

Les fiches « Actuel Bourgogne » complètent les fiches nationales Actuel CIDJ

- ▶ 1 - Le moniteur-éducateur
- ▶ 2 - L'éducateur spécialisé
- ▶ 3 - L'éducateur technique spécialisé

▶ 1 - Le moniteur-éducateur

Le moniteur-éducateur exerce ses fonctions auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes inadaptés, handicapés ou en situation de dépendance.

Il doit assurer l'animation et l'organisation de la vie quotidienne de ces personnes. Il participe à leur éducation, en liaison avec les autres professionnels. Le **Diplôme d'Etat de Moniteur Éducateur - DEME** - (diplôme de niveau IV) est indispensable pour pouvoir exercer cette profession.

Un seul organisme en Bourgogne est agréé pour préparer ce diplôme :

Institut régional supérieur du travail éducatif et social - IRTESS

2 rue du Professeur Marion
21000 **DIJON**

Tél. : 03 80 72 64 50 - Fax : 03 80 36 45 38

e-mail : contact@irtess.fr

Site Internet : www.irtess.fr

▶ Conditions d'accès à la sélection

Peuvent accéder à la sélection, les candidats âgés de 18 ans au moins au 1^{er} octobre de la date d'entrée en formation.

Aucun niveau scolaire n'est exigé, cependant il est nécessaire de posséder de sérieuses capacités d'expression et d'analyse (d'un niveau de 1^{ère} en général).

▶ Examen d'entrée à l'école de moniteur-éducateur

Les candidats doivent impérativement satisfaire à un examen de sélection comportant des **épreuves écrites et orales**. Cet examen s'apparente à un concours.

A noter :

Les candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué de niveau IV, d'un baccalauréat ou équivalent sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

**Centre Régional Information
Jeunesse de Bourgogne**
Maison des Associations
2 rue de Corroyeurs - Boîte LL1
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 18 29
(administratif)
03 80 44 18 35
(documentation)

Fax : 03 80 44 18 45

documentation@ijbourgogne.com

www.ijbourgogne.com



L'inscription aux examens de sélection (ou concours) se fait généralement de mi-octobre à début décembre, les épreuves ayant lieu fin janvier.

L'inscription se fait par Internet : www.irtess.fr de mi-octobre à début décembre, les épreuves écrites ayant lieu mi-janvier.

L'admission est prononcée pour la rentrée scolaire suivante.

► Frais d'études et de sélection

Frais de sélection :

- 75 € pour l'épreuve écrite d'admissibilité (non remboursable),
- 100 € pour l'oral d'admission.

Les candidats ayant réussi la 1^{ère} partie des épreuves (écrites) seront convoqués pour un entretien (oral) avec des professionnels de l'éducation spécialisée

Frais de scolarité :

484 € par an (en formation initiale)

Aides financières :

Des bourses d'études peuvent être obtenues, s'adresser au **Conseil régional de Bourgogne**. La demande de bourse doit être effectuée entre le 1^{er} août et le 20 septembre de chaque année.

Les demandes devront être faites directement en ligne sur le site Internet du Conseil régional de Bourgogne : www.cr-bourgogne.fr

Pour toutes demandes d'information : bourses.sanitaires_sociales@cr-bourgogne.fr

► La Formation

Cette formation peut se faire sous divers statuts :

- en **formation initiale**,
- en **contrat d'apprentissage**,
- en **formation professionnelle continue**,
- par le biais de la **VAE** (validation des acquis de l'expérience).

La formation se fait **en alternance sur 2 ans** et comprend :

- 950 heures d'enseignements théoriques
- 980 heures de stage (28 semaines)

La formation théorique comporte **4 domaines de formation** :

- **DF1** : accompagnement social et éducatif spécialisé (400 h),
- **DF2** : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 h),

- **DF3** : Travail en équipe pluri-professionnelle (125 h),
- **DF4** : Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 h).

La formation pratique comprend 7 mois de stage au moins à temps complet.

► 2 - L'éducateur spécialisé

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants, d'adolescents ou d'adultes présentant des déficiences psychiques, physiques, des troubles du comportement ou des difficultés d'insertion.

Pour exercer cette profession, il est indispensable d'être titulaire du **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé - DEES** - (diplôme de niveau III).

Une seule école en Bourgogne prépare à ce diplôme (en 3 ans) :

Institut régional supérieur du travail éducatif et social - IRTESS

2 rue du Professeur Marion

21000 **DIJON**

Tél. : 03 80 72 64 50 - Fax : 03 80 36 45 38

e-mail : contact@irtess.fr

Site Internet : www.irtess.fr

► Conditions d'accès à la sélection

Peuvent accéder à la sélection les candidats âgés de **18 ans** au moins au 1^{er} octobre de l'année d'entrée en formation et **être titulaire d'un des titres suivants** :

- du Baccalauréat,
- du DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires),
- d'un diplôme, certificat ou titre homologué au moins de niveau IV,
- du diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique avec 5 ans d'expérience professionnelle dans l'emploi correspondant
- du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale avec 5 ans d'expérience professionnelle dans l'emploi correspondant

Soit, **si l'on ne possède aucun de ces diplômes**, avoir passé avec succès les épreuves de l'**examen de niveau** organisé tous les ans par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Se renseigner auprès de la DRJSCS dès le mois de septembre. L'examen ayant lieu en décembre.



Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne - DRJSCS

Pôle formations, certifications, professions, emploi
Service des professions sociales
10 boulevard Carnot - BP 13430
21034 **DIJON** Cedex
Tél. : 03 80 68 39 00 – Fax : 03 80 68 39 01
e-mail : drjscs21@drjscs.gouv.fr
Site Internet : www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr

Aides financières :

Des bourses d'études peuvent être obtenues, s'adresser au **Conseil régional de Bourgogne**.

La demande de bourse doit être effectuée entre le 1^{er} août et le 20 septembre de chaque année.

Les demandes devront être faites directement en ligne sur le site Internet du Conseil régional de Bourgogne : **www.cr-bourgogne.fr**

Pour toutes demandes d'information : bourses.sanitaires_sociales@cr-bourgogne.fr

► Examen d'entrée à l'école d'Éducateur Spécialisé

Un examen (ou concours) d'admission est organisé chaque année par l'école. Cet examen comporte des épreuves écrites et orales dans le but d'apprécier l'aptitude des candidats à suivre la formation d'éducateur spécialisé.

Les épreuves sont organisées par l'IRTESS, elles comportent :

Une épreuve écrite (en deux parties)

(commune aux 3 filières : assistant de service social - éducateur spécialisé - éducateur de jeunes enfants)

- rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur des problèmes sociaux contemporains (3 heures)
- épreuve de réflexion et d'argumentation (2 heures).

Des épreuves orales

- deux épreuves orales (entretiens auprès d'un professionnel assistant social et d'un psychologue). Chaque entretien dure environ 40 minutes.

Inscriptions par Internet : www.irtess.fr de mi-octobre à début décembre, les épreuves écrites ayant lieu fin janvier.

► Frais d'études et de sélection

Frais de sélection :

- 107 € pour l'épreuve écrite d'admissibilité (non remboursable),
- 100 € pour l'oral d'admission.

Les candidats ayant réussi la 1^{ère} partie des épreuves (écrites) seront convoqués pour un entretien (oral) avec des professionnels de l'éducation spécialisée

Frais de scolarité :

- 484 € par an (en formation initiale)

► La Formation

Cette formation peut se faire sous divers statuts :

- en **formation initiale**,
- en **contrat d'apprentissage**,
- en **formation professionnelle continue**,
- par le biais de la **VAE** (validation des acquis de l'expérience).

La durée de la formation est de **3 ans**. Elle comporte 15 mois de formation théorique et 15 mois de stage fractionnés au cours des 3 années. Cette pédagogie en alternance est indispensable pour mener à bien cette formation à visée professionnelle.

La formation théorique comporte 1 450 heures de formation sur 3 ans réparties en 4 domaines de formation :

- **DF1** : accompagnement social et éducatif spécialisé (450 h),
- **DF2** : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (500 h),
- **DF3** : Travail en équipe pluri-professionnelle (250 h),
- **DF4** : Implication dans les dynamiques institutionnelles (250 h).

La formation pratique comporte :

15 mois de stage à temps complet dans les établissements et services sociaux.

- 2 stages de découverte de secteurs professionnels (3 mois en 1^{ère} année et 4 mois en 2^{ème} année)
- 1 stage à responsabilité éducative (8 mois en 3^{ème} année)

► 3 - L'éducateur technique spécialisé

L'éducateur technique spécialisé est un travailleur social possédant des compétences techniques, attestées par un ou plusieurs diplômes et des années de pratique professionnelle (dans des domaines tels que la mécanique, la menuiserie, la peinture, la comptabilité, le secrétariat...). Il participe



à l'épanouissement et à l'insertion sociale de jeunes ou d'adultes handicapés ou inadaptés.

On ne peut devenir éducateur technique spécialisé que si l'on possède le **Diplôme d'Etat d'Éducateur Technique Spécialisé** - DEETS - (diplôme de niveau III).

Seul L'institut régional supérieur du travail éducatif et social (IRTESS) peut en dispenser la formation en Bourgogne :

Institut régional supérieur du travail éducatif et social - IRTESS

2 rue du Professeur Marion
21000 DIJON

Tél. : 03 80 72 64 50 - Fax : 03 80 36 45 38

e-mail : contact@irtess.fr

Site Internet : www.irtess.fr

► **Conditions d'accès à la formation**

Cette formation est accessible :

- **Aux salariés en cours d'emploi**, ce qui implique que les candidats à cette formation doivent déjà occuper un poste d'encadrement technique.
- **Aux non salariés, en voie directe**, titulaires d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique au moins de niveau IV.

Les candidats doivent en outre remplir les conditions suivantes :

- soit être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique au moins de niveau IV,
- soit être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique au moins de niveau V avec 3 ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé.

► **Épreuves d'admission en formation**

Le candidat qui remplit les conditions d'accès doit ensuite réussir les **épreuves d'admission** (un écrit et un oral) destinées à apprécier ses aptitudes à la réflexion écrite et orale et son aptitude à la fonction éducative.

Ces épreuves sont organisées par l'école.

Frais d'admission :

- 105 € pour l'écrit
- 100 € pour l'oral.

Frais de scolarité :

- 484 € par an (pour la voie directe)

► **La Formation**

Cette formation peut se faire sous divers statuts :

- en **formation initiale**,
- en **formation professionnelle continue**,
- par le biais de la **VAE** (validation des acquis de l'expérience).

Elle dure **3 ans (1 200 heures)** et est centrée sur la fonction éducative :

La formation théorique comprend quatre domaines de formation :

- **DF1** : Accompagnement social et éducatif spécialisé (350h)
- **DF2** : Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé (310h)
- **DF3** : Communication professionnelle (200h)
- **DF4** : Implication dans des dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles (200h)

Formation pratique :

- En voie directe (non salariés)
Un stage pratique de 56 semaines
- En cours d'emploi (voie promotionnelle)
Deux stages de 8 semaines chacun en dehors de la structure employeur.

Cette formation est sanctionnée par le **Diplôme d'Etat d'Éducateur Technique Spécialisé (DEETS)**.

► **Bon à savoir**

L'hebdomadaire « **ASH – Actualités Sociales Hebdomadaires** » propose de nombreuses offres d'emploi dans les secteurs du social, du paramédical, de l'animation socioculturelle. Offres à consulter au CRIJ Bourgogne ou sur le site Internet des ASH : www.ash.tm.fr

► **Pour en savoir plus**

Fiches nationales Actuel CIDJ :

- n°2.76 : « *Les métiers du social* ».
- n°2.761 : « *Assistant de service social* ».
- n°2.77 : « *Moniteur et éducateur spécialisé* ».

Documentation ONISEP :

- « *Les métiers du social* » : Coll. PARCOURS ONISEP - janvier 2009.

Guide de l'Étudiant :

- « *Carrières sociales, les métiers de l'humain* » : novembre 2009.

